



## Recommandations pour les directions du Conseil national. 1<sup>er</sup> décembre 2016

### **Nature de la Famille Vincentienne dans le pays.**

- Une brève histoire de l'arrivée des Vincentiens dans chaque pays.
- Nom de chaque branches.

### **Les membres du Conseil national.**

- Qui sont les membres?
- Si les dirigeants nationaux de la Famille Vincentienne ne sont pas membres du Conseil national ? Quelles sont leurs relations avec le Conseil?
- Quelle est la relation entre le Conseil national et les conseils régionaux?
- Y a-t-il des représentants de chaque région au Conseil national?
- Dans votre pays, toutes les branches de la Famille Vincentienne, sont-ils représentés dans le Conseil National?

### **Conseils régionaux** (Si la taille du pays l'exige).

- Coordonne une région particulière du pays.
- Toutes les branches vincentiennes de la région, sont-ils représentés au sein du Conseil Régional?

### **Organisation**

La structure pour les conseils nationaux et régionaux devrait inclure:

- Un coordinateur
- Un coordinateur adjoint
- Un secrétaire
- Un trésorier ou Econome
- Les membres du Conseil
- *Mandat du service*
  - Chaque pays doit décider de la durée de service de chaque membre, mais il ne doit pas dépasser trois ans (renouvelable une seule fois)
  - Les mandats des membres doivent être décalés.
- *La responsabilité des membres du Conseil.*



- Participer aux réunions du Conseil
- Transmettre aux membres de base les décisions prises par le Conseil.
- Promouvoir la communication, la formation, l'information et un meilleur échange entre les membres de la Famille Vincentienne.
- Approuver le budget annuel.
- Convoquer et organiser la Rencontre Nationale de la Famille Vincentienne, dans chaque pays, au moins une fois par an.
- Organiser et mettre à jour le Règlement du Conseil National de la Famille Vincentienne.
- Organiser et mettre à jour la base de données de la Famille Vincentienne dans le pays.
- Favoriser la collaboration entre les branches de la Famille Vincentienne.
- Répondre aux nouvelles formes et réalité typiques de la pauvreté dans chaque pays ..

### **Descriptions du service:**

- *Coordinateur et Coordinateur Adjoint :*

#### Election et durée du service.

Le Coordinateur et le Coordinateur Adjoint sont nommés pour une période de trois ans.  
(Renouvelable une fois).

#### Fonction

- Convoquer, organiser et de présider les réunions du Conseil.
  - Promouvoir les relations entre les branches, les Associations et les Congrégations de la Famille Vincentienne.
- *Secrétaire*
    - Rédiger le procès-verbal de chaque réunion et le diffuser à tous les membres de la Famille Vincentienne.
    - -Conserver les archives du Conseil.
    - Assurer la communication au niveau national et international.
    - Préparer un rapport annuel pour le Bureau International de la Famille Vincentienne, partageant les objectifs, les réalisations, les défis et les espoirs du Conseil national.
  - *Trésorier / Econome*
    - Aider a la rédaction du budget annuel et envoyer le compte-rendu écrite.

### **Liaison:**

- Chaque Conseil devrait envisager de nommer certains de ses membres pour servir de lien entre l'entité vincentien et les autres branches vincentiennes, église locale et mouvement social, présent dans la zone. Dans le but de:
  - A) D'échanger des informations, de formation et d'expériences de service
  - B) Mettre en place un point de contact entre la Famille Vincentienne, le Conseil national (régional ou) et la réalité nationale.



### **Fonctions de l'Assesseur:**

- Maintenir une communication constante avec le Conseil national de la Famille Vincentienne et servir de pont et de trait de communion avec toutes les autres branches et des groupes au niveau national.
- En collaboration avec le Conseil national promouvoir et favoriser un processus de formation qui répondra aux besoins urgents et les plus profondes aspirations des pauvres, dans toutes les branches et régions de la Famille Vincentienne.
- Favoriser, en collaboration avec les coordonnateurs et les présidents, des nouvelles et créatives façons de faire pour améliorer et renforcer la Famille Vincentienne, à l'échelle nationale. Il transformera le découragement en espoir, la plaie en source de vie ... revitalisera notre source avec le potentiel de Charisme Vincentien.
- Trouver l'interrelation et l'enrichissement mutuel de la Famille Vincentienne avec d'autres structures / église et les groupes sociaux, en particulier ceux qui travaillent pour les plus défavorisés dans la société selon la perspective Vincentienne. (Changement Systémique)
- Promouvoir des moments de rencontre et de réflexion - personnelle et communautaire - pour assurer la mise en marche projective et systématique de la Famille Vincentienne en faveur de ceux qui vivent dans la pauvreté.
- Entretenir la formation continue, l'approfondissement de la spiritualité vincentienne, les documents de l'église et les thèmes d'actualité national et régional.
- Encourager et animer la Famille Vincentienne et être attentif lors de la transition avec le futur assesseur de faire la passation de service, lorsque vient le moment de la réaliser.
- Rechercher la communication et l'interaction avec d'autres assesseurs dans sa région et avec le Bureau international de la Famille Vincentienne.
- Promouvoir et assurer le suivi efficace de la projection annuelle de la Famille Vincentienne, au niveau national.

### **Réunions**

- *Le Conseil national se réunit au moins une fois par an.*